



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles



Nantes, le 25 octobre 2024

**Pôle patrimoines, architecture, espaces protégés
Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine de
Loire Atlantique**

Affaire suivie par : Aurélie KAPEJA RENARD
Fonction : Architecte des Bâtiments de France
Mél : aurelie.renard@culture.gouv.fr

Madame le maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre ma proposition de Périmètres délimités des abords (PDA) de la Lanterne des Morts et de la Chapelle de Prigny en application de l'article L.631-31 du code du patrimoine et dans le cadre du porter à connaissance relatif aux documents d'urbanisme conformément à l'article R.132-2 du code de l'urbanisme.

En cas d'accord avec ces propositions de PDA, il vous appartient de faire délibérer favorablement votre conseil municipal en vue de soumettre ces périmètres à une enquête publique unique avec votre document d'urbanisme arrêté.

Je vous prie de croire, Madame le maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'Architecte des Bâtiments de France

Aurélien KAPEJA RENARD

**Madame Pascale BRIAND
15 place de l'Eglise Madame
44760 Les Moutiers en Retz**

copies à :
Madame la conseillère en architecture, DRAC PAD
Monsieur le Préfet de département